

Créteil, le **19 OCT. 2026**

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

OBJET : Information sur les dangers du monoxyde de carbone.

Chaque année en France, le monoxyde de carbone est responsable d'une centaine de décès. L'Île-de-France est l'une des régions les plus touchées.

Invisible, inodore et non irritant, ce gaz est très dangereux, car il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

Les intoxications au monoxyde de carbone proviennent le plus souvent d'une mauvaise combustion au sein d'appareils de chauffage fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol.

En ce début d'automne, j'invite les particuliers comme les collectivités à la plus grande vigilance face à ce risque.

L'agence régionale de santé Île-de-France rappelle les dangers du monoxyde de carbone et les moyens de s'en protéger par des gestes simples :

- avant l'hiver, faire vérifier les installations de chauffage par un professionnel qualifié ;
- ne jamais boucher les grilles de ventilation ;
- n'utiliser les chauffages d'appoint à combustion que quelques heures par jour ;
- aérer quotidiennement son logement même en période de grand froid ;
- ne jamais utiliser un groupe électrogène, un barbecue ou un brasero dans un espace clos.

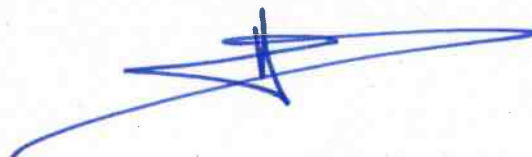
De même, reconnaître rapidement les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vertiges) permettra à chacun de réagir vite par :

- l'ouverture immédiate des fenêtres et porte du logement ;
- l'arrêt des appareils de chauffage et de cuisson ;
- l'appel immédiat des secours.

Une brochure et une affiche rappelant les dangers de ce gaz imperceptible pour l'homme sont à votre disposition sur le site de [Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr). Je vous remercie de diffuser le plus largement possible ces informations auprès des habitants de votre commune et des structures et établissements relevant de votre compétence.

Mon cabinet – Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) – reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Le préfet du Val-de-Marne



Stanislas BOURRON

Copie à :
Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement de Nogent-sur-Marne et L'Haÿ-les-Roses